

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DAE 113 Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris - dotation de 4.000 euros récompensant le ou les lauréats du Grand Prix de la baguette pour 2018.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 24 janvier 1994 portant approbation de la création et des modalités d'attribution du Grand Prix de la baguette de la Ville de Paris ;

Vu le règlement de ce Grand Prix joint en annexe ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de fixer à 4.000 euros la dotation récompensant le ou les lauréats du Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris pour l'année 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à verser une dotation, pour l'année 2018, d'un montant de 4.000 euros, au(x) lauréat(s) du Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018 et exercices suivants si besoin, sous réserve de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line at the end.

Anne HIDALGO